

NOTICE OF INTENTION
TO CHANGE TERMS AND CONDITIONS

PURSUANT TO SECTION 111(B) OF THE *COMMUNITY PLANNING ACT*, S.N.B. 2017, C. 19 AND SECTION 15(4) OF THE *LOCAL GOVERNANCE ACT*, S.N.B. 2017, C. 18, PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Council of the City of Fredericton intends to consider a proposed change in terms and conditions, pertaining to By-law No. Z-2.496, adopted by Council at its meeting of January 24, 2006, be amended in order to permit an additional two dwelling units within the existing 32-unit building, for a total of 34 dwelling units.

The Council has set the regular meeting of the Council on Monday, December 9, 2024 commencing at 7:30 p.m. for the Public Hearing (objections/support) for the proposed change to terms and conditions.

Any person may inspect the proposed new terms and conditions at the office of the City Clerk, City Hall, Queen Street, Fredericton, between 8:30 a.m. and noon and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m. on any day except Saturdays, Sundays and holidays or online at the City's website www.fredericton.ca by searching "Proposed By-laws".

If you would like to participate in the Public Hearing on Monday, December 9, 2024, please contact cityclerk@fredericton.ca for instructions on how to participate in the Public Hearing.

Written objections/support shall not be accepted after the Public Hearing.

AVIS D'INTENTION
DE MODIFICATION DES CONDITIONS

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111(B) DE LA *LOI SUR L'URBANISME*, L.N.-B. 2017, C. 19 ET À L'ARTICLE 15(4) DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE*, L.N.-B. 2017, C. 18, PAR LES PRÉSENTES, UN AVIS PUBLIC EST DONNÉ par lequel le conseil municipal de la Ville de Fredericton indique son intention d'examiner un projet de modification des conditions, se rapportant à l'arrêté n° Z-2.496 qui a été adopté par le conseil lors de la séance du 24 janvier 2006, soient modifiées en vertu de permettre l'ajout de deux logements dans le bâtiment existant portant ainsi le total à 34 logements.

Le conseil entendra les objections ou les appuis relatifs à la modification proposée aux conditions dans le cadre de sa réunion ordinaire qui se tiendra le lundi 9 décembre 2024 à 19 h 30.

Le public peut prendre connaissance des nouvelles conditions au bureau de la secrétaire municipale, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 les jours ouvrables ou en ligne sur le site Web de la Ville www.fredericton.ca en cherchant « arrêtés proposés ».

Si vous souhaitez participer à l'audience publique du lundi 9 décembre 2024, veuillez contacter cityclerk@fredericton.ca pour obtenir des instructions sur la façon de participer à l'audience publique.

Les objections ou les appuis écrits ne doivent pas être acceptés après la tenue de l'audience publique.

